

CADRE RÉSERVÉ À CREATESTS

Cachet CREATESTS

Dossier n° _____ Remis le _____
Date de début d'activité _____ Reçu le _____
Nom _____ Prénom _____
Nom de l'entreprise _____
Téléphone _____ Département _____
Mail _____



Extrait du règlement

Le règlement complet est déposé chez Maître BERA, huissier de justice à Lille (36 Rue de l'Hôpital Militaire).
Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Le présent concours est accessible aux personnes physiques et majeures résidant en France à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille. Une personne physique ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature, dossier porté par plusieurs personnes inclus. Ce concours est annoncé sur les sites Internet propriétaires de Creatests et par tout autre voie de presse ou d'affichage. Il sera ouvert du 5 janvier 2010 au 5 avril 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi).

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés lors de la rédaction de votre dossier, vous pouvez contacter Benoît GUILBERT (Responsable partenariat Creatests) par téléphone au 03 20 57 36 21, ou lui laisser un email à l'adresse suivante : benoit@creatests.com

DÉSIGNATION DU DEMANDEUR

Nom (pour les femmes, nom d'épouse s'il y a lieu) : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse n° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : _____

Statut juridique : _____

Adresse n° _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° téléphone : _____

Activité principale : _____

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR VOTRE DOSSIER

Ce dossier permettra d'apprécier le contenu de votre projet, au regard du règlement présent à la fin du dossier. Pour chaque page il convient de répondre aux questions avec précision en allant droit à l'essentiel. Ce dossier doit être complété et renvoyé avant le 5 avril 2010 à :

CREATESTS
2^{ème} Concours national de la création d'entreprise
36 rue de l'Hôpital Militaire
59 000 Lille

Tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PROJET

Votre société est-elle déjà créée ?

- oui non

A quelle date envisagez vous de la créer? :

Dans quelle ville souhaitez-vous l'implanter ? :

Présentez de façon précise et concise votre projet :

Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Commerce & Restauration | <input type="radio"/> Femmes | <input type="radio"/> Bio & Ethique |
| <input type="radio"/> Alimentaire | <input type="radio"/> Hommes | <input type="radio"/> Maison & Décoration |
| <input type="radio"/> Internet | <input type="radio"/> Autos / Motos | <input type="radio"/> Entreprises / B to B |
| <input type="radio"/> Informatique | <input type="radio"/> Parents | <input type="radio"/> Finances |
| <input type="radio"/> Services à la personne | <input type="radio"/> Vacances | <input type="radio"/> Autres : |
| <input type="radio"/> Animaux | <input type="radio"/> Sports & Loisirs | <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> Mode | <input type="radio"/> Bien-Être | <input type="radio"/> |

Votre production (biens ou services) :

Pourquoi avez-vous choisi cette activité et quel a été l'évènement déclencheur de votre projet ?

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Quelle est votre dernière qualification ?

- Manoeuvre Employé Agent de maîtrise
 Ouvrier non qualifié Technicien Autre _____
 Ouvrier qualifié Cadre

Quel est votre niveau d'études ?

- Études primaires BTS - DUT Autre _____
 BEPC DEUG
 CAP - BEP Licence
 BAC Maîtrise

Intitulé des diplômes obtenus :

Décrivez et précisez la durée des activités professionnelles que vous avez exercées ou d'autres qu'il vous paraît utile d'exposer et qui sont en rapport avec votre projet :

Dans la perspective de la création de votre entreprise, quels stages de formation avez-vous suivis, précisez la durée et la nature ? Si vous n'avez pas suivi de stages, vous êtes-vous inscrit pour suivre une formation ?

Décrivez les soutiens (autres que financiers) que vous avez obtenus ou que vous êtes en train de négocier :

VOTRE MARCHÉ

Votre marché est-il ?

- Local
- National
- Régional
- International

Décrivez les contacts pris avec des organismes professionnels :

Décrivez la prospection que vous avez engagée :

Décrivez les éléments qui vous ont permis de définir votre marché :

Sur quel secteur particulier du marché comptez-vous faire porter vos efforts ?

Décrivez les points forts et les points faibles de votre produit ou service par rapport à ceux de vos concurrents :

Caractérissez vos concurrents :

LE FINANCEMENT

Afin d'estimer les grandes lignes de vos entrées et de vos sorties financières de la première année, remplissez le tableau ci-dessous en € :

+	
Apport personnel en capital (+ compte courant si besoin)	
Apport d'investisseurs ? Prêt bancaire ? Subvention ?	
Chiffre d'affaires Hors Taxes (détail si besoin)	

TOTAL entrées en € : _____

-	
Principaux investissements et dépenses Hors Taxes (détail si besoin) Salaires bruts	

TOTAL sorties en € : _____

SYNTHÈSE DU PROJET

Citez les 3 grandes étapes du développement de votre projet :

Résumez le projet en une phrase :

Donnez les 3 arguments les plus convaincants de votre projet :

LE CONCOURS

Comment avez-vous entendu parler de ce concours ?

- APCE
 Flyers
 Presse
- Partenaire du concours, précisez lequel : _____
 Site Internet précisez lequel : _____
 Autres : _____

Connaissez vous ces sites :

- www.creatests.com
 www.leportaildelacreation.fr
 www.lannuairedelacreation.fr
- www.lanewsletterdelacreation.fr
 www.ledictionnairedelacreation.fr
 www.creeruneentreprise.fr
- www.cci.fr/
 www.lentreprise.com/
 www.netpme.fr

**A quel genre d'événement/concours aimeriez-vous participer sur notre site Internet :
www.leportaildelacreation.fr ?**

LE PROJET AUTREMENT

Illustrez votre projet :

A large, empty rectangular area with a light gray background, intended for the participant to illustrate their project. It occupies most of the page below the header and above the footer.

RÈGLEMENT

Concours national de la création d'entreprise

RÈGLEMENT

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

La société Creatests, spécialiste des études de marché on-line pour créateurs d'entreprises, RCS : Lille 437 756 489, organise à partir du 05 janvier 2010 jusqu'au 05 avril 2010 un concours gratuit intitulé « 2^{ème} Concours national de la création d'entreprise » Ce concours a pour but de :

- faire émerger les idées de création d'entreprises nouvelles ou de reprise d'entreprises et de favoriser le passage à l'acte de création,
- stimuler et promouvoir l'esprit entrepreneurial,
- favoriser le succès à des porteurs de projet en leur offrant un accompagnement et un soutien appropriés.

ARTICLE 1 : calendrier du Concours

Le Concours se déroulera selon le calendrier suivant :

- Dépôt des dossiers de candidature : du 05 janvier 2010 au 05 avril 2010
- Délibération du jury : du 05 au 30 avril 2010
- Attribution des prix : fin avril 2010

ARTICLE 2 : modalités de participation

2.1. Le présent concours est accessible aux personnes physiques et majeures résidant en France à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

2.2. Une personne physique ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature, dossier porté par plusieurs personnes inclus.

2.3. Ce concours est annoncé sur les sites Internet propriétaires de Creatests et par tout autre voie de presse ou d'affichage.

2.4. Il sera ouvert du 05 janvier 2010 au 05 avril 2010 minuit inclus (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 3 : dossier de candidature

3.1 Le dossier de participation au concours est directement et uniquement téléchargeable sur le site www.leportaildelacreation.fr rubrique événements. 3.2 Un accusé de réception sera envoyé par email à chaque candidat après réception de son dossier de candidature.

3.3 Afin de participer, le candidat devra télécharger une version papier sur ce même site et la retourner impérativement remplie avant le 05 avril 2010 minuit inclus par courrier à l'adresse suivante :

Creatests
Concours national de la création d'entreprise
36 rue de l'Hôpital Militaire
59 000 Lille

3.4 Le dossier de candidature devra obligatoirement être complété dans son intégralité.

3.5 Les participants au présent concours devront veiller à :

- la cohérence de leur projet,
- la faisabilité économique, commerciale et juridique de leur projet,
- la viabilité de leur projet.

3.6 Le dossier de candidature doit être une réalisation originale de son ou ses porteurs, à défaut le dossier de candidature ne sera pas retenu.

ARTICLE 4 : le principe du prix

4.1 Du 05 janvier 2010 au 05 avril 2010 minuit inclus les participants devront envoyer un dossier de candidature décrivant un projet de création d'entreprise viable.

4.2 À l'issue de la clôture des inscriptions et au plus tard le 05 avril 2010 (cachet de la poste faisant foi), l'ensemble des dossiers de candidature reçus sera examiné par un jury qui sélectionnera TROIS (3) lauréats qui se verront décerner une étude de marché d'une valeur globale et forfaitaire de 1000€ chacun.

ARTICLE 5 : sélection et Conditions de refus des dossiers de Candidature

5.1 Le dossier de candidature devra, impérativement, comporter l'ensemble des éléments obligatoires précisés dans ce même dossier.

5.2 Après analyse par le Jury de tous les dossiers de candidatures reçus, ledit Jury sélectionnera au maximum les TROIS (3) meilleurs dossiers.

5.3 Le Jury sera composé de professionnels du réseau de la création :

- responsable Creatests
- comptable
- consultant
- banquier
- journaliste
- ...

5.4 Le Jury sélectionnera les meilleurs dossiers de candidatures en fonction de la qualité de leur projet et de leur présentation.

5.5 Le Jury pourra refuser et interdire la participation au concours de toute personne présentant plus d'un dossier de candidature (seul ou conjointement avec d'autres personnes).

5.6 Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité des participants.

5.7 L'auteur de fraude ou de tentative de fraude verra son dossier de candidature rejeté.

5.8 Outre les précisions détaillées au présent règlement, ne seront pas considérées comme valables pour ce concours :

5.9 Les participations effectuées après les date et heure limites de participation,

5.10 L'absence d'identification nominative lisible du participant,

5.11 L'absence d'adresse ou une adresse erronée ou illisible du participant.,

5.12 Tout dossier incomplet.

RÈGLEMENT

ARTICLE 6 : jury - détermination des gagnants

- 6.1 Le jury prendra connaissance de l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature.
- 6.2 Le Jury devra déterminer 3 lauréats en fonction de la viabilité, du côté innovant de chaque projet et de la présentation générale du dossier de candidature.
- 6.3 Un participant ne peut être lauréat que d'un seul prix.
- 6.4 Le jury établira un classement qui ne pourra désigner de vainqueur ex-æquo.

ARTICLE 7 : prix, acceptation des prix & remise des prix

- 7.1. Le jury du concours déterminera 3 lauréats qui se verront attribuer une étude de marché chacun.
- 7.2 Les lauréats bénéficieront également des conseils et de l'accompagnement d'une personne de la société Creatests afin de l'assister dans la réalisation de son étude de marché.
- 7.3 Les prix se composent ainsi :
- Pour le 1er prix
 1. Une étude de marché d'une valeur de 1000€
 2. Un cheque d'une valeur de 1000€
 3. Une publicité sur les sites www.creatests.com et www.leportaildelacreation.fr
 4. Une licence Windows 7 + Office 2010 (juin)
 5. Un guide de l'entrepreneur eparcours
 6. 2500 flyers pour se faire connaître
 - Pour le 2ème prix
 1. Une étude de marché d'une valeur de 1000€
 2. Un cheque d'une valeur de 500€
 3. Une publicité sur les sites www.creatests.com et www.leportaildelacreation.fr
 4. Une licence Windows 7
 5. Un guide de l'entrepreneur
 - Pour le 3ème prix
 1. Une étude de marché d'une valeur de 1000€
 2. Une publicité sur les sites www.creatests.com et www.leportaildelacreation.fr
 3. Une licence Windows 7
 4. Un guide de l'entrepreneur
- 7.4 Si le candidat confirme son acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions d'attributions du prix, il sera désigné « Lauréat » de son prix.
- 7.5 Dans l'hypothèse d'un refus, le prix sera décerné au deuxième, puis, en cas de refus, au troisième.
- 7.6 Dans l'hypothèse d'un refus par les trois premiers dans le classement établi par le jury, le prix ne sera pas décerné.
- 7.7 L'annonce officielle des gagnants aura lieu le 30 avril 2010.

ARTICLE 8 : Promotion et Cession de droit à l'image

- 8.1 Promotion du concours et des projets :
- Pour permettre d'assurer les actions de promotions connexes, les candidats au présent concours autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur projet et le contenu de leur dossier de candidature par tous moyens et/ou supports papier et/ou électronique, dans le cadre des actions de publicités ou d'informations liées au présent concours, à l'attribution des prix et/ou au suivi de la création ou reprise d'entreprise des lauréats et d'en assurer la promotion ainsi que pour permettre la réalisation de supports promotionnels (affiches, flyers, campagne de presse,

etc.). Cette utilisation, autorisée à titre gracieux, ne pourra entraîner la revendication d'aucuns droits ou rémunérations.

ARTICLE 9 : Remboursement

Ce concours ne faisant pas appel au hasard, la participation ne donne droit à aucun remboursement.

ARTICLE 10 : Acceptations et conditions générales :

- 10.1 Les organisateurs du présent concours, ne pourront en aucun cas être tenus responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des courriels, de l'avarie des services postaux, de sa suspension ou de son annulation.
- 10.2 De même, les organisateurs et ses partenaires ne sont pas engagés, de quelque manière que ce soit, à l'égard des tiers des participants et/ou lauréats. Il n'est formé entre les organisateurs (et ses partenaires) et les participants (et/ou lauréats) aucune structure juridique ou relation contractuelle (autre que le présent concours)
- 10.3 En conséquence, les lauréats ne pourront se prévaloir d'un quelconque soutien financier dans la réalisation éventuelle de son projet avec les organisateurs ou partenaires du présent concours autre que le montant du prix du présent concours.
- 10.4 La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement.
- 10.5 Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre, modifier les dates précisées et/ou annuler le présent concours sans préavis. Dans un tel cas la responsabilité des organisateurs ne pourra nullement être engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra donc être demandé par les candidats.
- 10.6 En cas de difficulté d'application et/ou de l'interprétation du présent règlement ou en cas de situation non prévue par le présent règlement, les organisateurs s'efforceront d'y apporter une solution. En ce cas toute modification du concours ne peut donner aucunement lieu à un quelconque dédommagement.
- 10.7 Les dossiers de candidatures (avec tout ce qu'ils contiennent) ne seront pas restitués aux participants.
- 10.8 Les organisateurs se réserveront le droit de procéder à toutes les vérifications utiles en ce qui concerne les identités et qualités des participants et de vérifier, également, l'originalité de leur projet.
- 10.9 Tant le Comité de Sélection que le Jury du Concours sont indépendants et souverains dans leur décision. Aucun recours ne sera donc admis sur le déroulement ou les résultats du présent concours.

PARTIE À CONSERVER

QUOI	OÙ ?	DATES LIMITES
Date limite d'envoi des dossiers papier	CREATESTS Concours national de la création d'entreprise 36 rue de l'Hôpital Militaire 59 000 Lille	05 avril 2010
Date limite de dépôt des dossiers sur Internet	www.leportaildelacreation.fr	05 avril 2010
Date de délibération du jury	Locaux Creatests	du 05 au 30 avril 2010
Date d'annonce des résultats	Réponse automatique par mail	30 avril 2010
Mise en place de l'étude pour les gagnants	Creatests	à partir du 1er mai 2010

A CONSERVER

Numéro de dossier (il va vous être envoyé par courrier dès réception de votre dossier) :

Si vous avez rempli un dossier sur le site www.leportaildelacreation.fr, un mail automatique vous rappelant vos identifiants vous a été envoyé.

Si vous avez rempli un dossier papier, un courrier de confirmation de réception de votre dossier vous a été envoyé avec l'attribution d'un mot de passe à conserver.